



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/01/2023

Dossier complet le :

18/01/2023

N° d'enregistrement :

F09323P0025

1. Intitulé du projet

Projet de reconversion du site "Diablos Bleus" à Nice (06)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MOTU 1

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent ZOUAOUI / Mandataire dûment habilité

RCS / SIRET

8 5 3 0 3 8 1 5 6 0 0 0 1 6

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol ... est supérieure ou égale à 10 000 m ² .	Surface de plancher de 30 565 m ² < 40 000 m ² Surface d'assiette de 11 686 m ² > 10 000 m ² + Rubrique IOTA 1.1.1.0 : Sondage, forage, (...) exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le développement d'un ensemble immobilier de 7 bâtiments multi produits comprenant :

- Un ensemble de programmes de logement : 25 logements en Bail Réel Solidaire, 25 logements locatifs sociaux, 44 logements en accession (bâtiment C2) et 67 logements en accession (bâtiment E)
- Un ensemble de programmes d'hébergement : 105 chambres et Services de type co-living et 72 appartements et Services de type Résidences Seniors.
- 3 commerces en rez-de-chaussée des bâtiments.
- Un bâtiment de bureaux comprenant notamment en RDC, R-1, R-2 des locaux distincts avec une entrée directe depuis la route de Turin permettant une utilisation de type Event Center / Auditorium d'une surface de 1775 m² et comprenant une salle de projection de 260 places assises.
- Un parc de stationnement sur 2 niveaux de sous-sols.
- Un Ilôt central végétalisé en pleine terre.

Le site est actuellement occupé par des bâtiments de bureaux et d'activités par les sociétés ENEDIS et GRDF. Des travaux de démolition sont prévus en amont du projet. Le projet réduira de 23 % l'imperméabilisation du site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'aménager un îlot mixte comprenant du logement, des bureaux, un équipement, du service et des commerces (cf. annexe A : Présentation du projet).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- la démolition des constructions existantes (bâtiments industriels et bureaux),
- le décapage du terrain,
- le terrassement des sols,
- la construction des sous-sols (parking souterrain),
- l'installation des réseaux des utilités et des dispositifs de traitement,
- la pose d'un enrobé pour les zones de voiries,
- la construction des différents bâtiments,
- l'aménagement du jardin en plein terre.

Le phasage des travaux est illustré sur la figure 1 de l'annexe A jointe au présent cas par cas. Le commencement des travaux est projeté en 2023, pour une durée estimée à 6 ans.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera un lieu de vie, avec des logements, des activités de service, des commerces, des bureaux.

Les seuls rejets engendrés seront des rejets de type eaux domestiques, des ordures ménagères et emballages.

Les rejets à l'air seront limités au gaz d'échappement des véhicules.

Le projet d'aménagement prévoit :

- des logements totalisant 12 470 m² de surface de plancher ;
- des commerces (350 m²) ;
- un auditorium (2050 m²) ;
- une résidence sénior (5280 m²) ;
- des bureaux (4545 m²) ;
- un espace de co-living (5870 m²) ;
- un grand îlot vert au centre de la zone de projet ;
- des voies de circulation et parkings ;
- des dispositifs de gestion des eaux pluviales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher créée	30 565 m ²
Terrain d'assiette du projet	11 170 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ensemble immobilier
10,16 et 18 route de Turin
8bis avenue des Diables Bleus
Nice

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 17' 07" 2 Lat. 43° 42' 31" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas compris dans le périmètre d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à 1 km au nord-est de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Mont Vinaigrier - Observatoire" (id : 930020151)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas compris dans une zone couverte par arrêté de protection de biotope. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à 2,3 km au nord-est de la zone de projet. Il s'agit des "Falaises De La Riviera" (id : FR3800803)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur la commune de Nice, commune littorale des Alpes-Maritimes. Le site reste toutefois situé à une certaine distance du littoral et se situe dans une zone urbanisée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel le plus proche se trouve à environ 9,9 km au nord-ouest de la zone de projet. Il s'agit du parc naturel "Préalpes d'Azur" (id : FR8000049)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA) est concerné par le Plan de Prévention Bruit dans l'Environnement (PPBE III) de juin 2019. La zone de projet est concernée par des cartes de bruit, elles sont présentées en annexe B jointe au présent cas par cas.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située dans un bien inscrit au patrimoine mondial, dans un site patrimonial remarquable ou dans un site inscrit/classé. Elle se situe cependant dans le rayon de protection des abords du monument historique de l'Église Notre-Dame-Auxiliatrice (id : IPWB2A). Cf annexe B Le projet sera conforme aux contraintes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR incendies de forêts (approuvé 07/02/2017) : projet non concerné PPR inondations Basse Vallée du Var (approuvé 25/06/2013) : projet non concerné PPR inondations Paillon (prescrit 25/03/2020 : projet non concerné) PPR Mouvements de terrain CIMIEZ (approuvé 05/12/2008) : projet non concerné PPR Mouvements de terrain (approuvé 16/03/2020) : projet non concerné PPR Séisme (approuvé 28/01/2019) : projet situé en zone B3 (extrait carte disponible annexe B) Commune de Nice non concernée par un PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après infoterre, la zone de projet se situe au droit d'un site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL) id : SSP000410101 MOTU 1 a missionné Antea Group pour la réalisation d'un diagnostic Sites et Sols Pollués (cf annexe C). L'étude a permis de conclure que l'état environnemental du site est compatible avec l'usage envisagé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nice n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable le plus proche se trouve à 5,5 km du site dans la vallée du Var.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 1 km au nord-est de la zone de projet. Il s'agit du site Natura 2000 (directive habitats) "Cornichez de la Riviera" (id : FR9301568)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des prélèvements d'eau potable dans le réseau d'eau communal. La consommation d'eau journalière est estimée à environ 202 400 l.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet impliquera un pompage de 5 m ³ /h dans la nappe pour une durée inférieure à 1 an. Une autorisation provisoire de rejet au réseau d'eau pluviale sera demandée et la qualité de l'eau rejetée respectera les seuils de rejet d'autorisation. Les investigations montrent que le projet est globalement situé sur une zone argileuse sur 10 m de profondeur. En phase définitive, la lithologie recoupée par la fouille sera caractérisée et un suivi piézométrique sera mis en place en amont afin de s'assurer de l'absence d'impact sur la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de 2 niveaux de sous-sols, évacuation hors site des terres issues des terrassements en filières agréées Volume estimé de terre à évacuer estimé à 49 840m ³ : 41 427 m ³ (terre inerte au droit des futurs sous-sols) 8 413 m ³ (terre non inerte au droit des futurs sous-sols + spots de pollution isolés) Évacuation des matériaux provenant des opérations de démolition
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront importés pour les travaux : terre végétale dans le cadre de la création de l'îlot central (jardin en pleine terre), volume estimé à environ 1700 m ³
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vient s'implanter sur un site occupé par ENEDIS/GRDF à usage d'activités tertiaires (espace bétonné, fermé et imperméabilisé). Le projet ouvre cet espace et crée de la pleine terre. Un écologue est intégré au projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une zone déjà anthropisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'industries ICPE dans un rayon d'1 km autour de la zone de projet. La commune de Nice n'est pas concernée par un PPRT. Des canalisations de gaz naturel sont présentes à plus de 100 m au nord de la zone de projet. Projet non concerné par des servitudes liées aux canalisations de gaz
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet n'est concernée que par le PPR Seisme : projet situé en zone B3 et soumis à une réglementation spécifique. Un extrait du plan de zonage est disponible en annexe B, jointe au présent cas par cas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une Analyse des Risques Résiduels a été réalisée dans le cadre de ce plan de gestion au regard du futur projet d'aménagement présenté ci-avant : elle indique que les niveaux de risque sont inférieurs aux seuils de risque recommandés dans la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués (rédigée par le Ministère chargé de l'Environnement, avril 2017). L'état environnemental du site est donc compatible avec l'usage envisagé. (Cf. Annexe C : Plan de gestion)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude et analyse des trafic en situation future a été réalisé par Atlantic Transports en janvier 2023 (Cf. Annexe H : Etude trafic). De manière générale, les effets du projet alliés aux surplus modérés de trafics tous modes qu'il génère ne devraient pas altérer les conditions de déplacements actuellement observées sur site. Il en est de même au regard des nuisances conditionnées par les rejets de polluants dans l'atmosphère.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des nuisances sonores ponctuelles et localisées dans l'environnement proche du projet. Tous les moyens seront mis pour réduire ces nuisances. En phase d'exploitation, les nuisances sonores seront limitées essentiellement au trafic routier. Le projet sera exposé aux nuisances sonores provenant de la voie ferrée. Les bâtiments affectés disposeront, si nécessaire, d'isolation acoustique.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des vibrations ponctuelles et localisées dans l'environnement proche du projet. Tous les moyens seront mis pour réduire ces nuisances. L'étude vibratoire (Cf. Annexe E) réalisée par MARSHALL DAY Acoustics conclut sur une perception tactile et auditive faible à modéré pour les différents bâtiments (faible pour le passage des tramways et modéré pour le passage des trains globalement)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage des bureaux et logements. Le projet est concerné par l'éclairage présent dans son environnement (centre-ville de Nice)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux, les potentiels rejets seront limités par la mise en œuvre de bonnes pratiques (formation des acteurs de terrain, stockage des matériaux susceptibles de créer de la poussière, ...).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux sanitaires
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets de bureau et ménagers (papiers, déchets alimentaires, ...)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le rayon de protection au titre des abords du monument historique de l'Église Notre-Dame-Auxiliatrice (id : IPWB2A). Le projet sera conforme aux contraintes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Parmi les 7 projets identifiés en 2021 et les 6 projets approuvés en 2020, aucun ne se situe dans un rayon d'un kilomètre autour de la zone de projet.

Cependant, en 2022, 2 projets situés dans un rayon d'un kilomètre autour de la zone de projet ont fait l'objet d'un avis de la MRAE :

- F09322P0075 : Projet immobilier

Ce projet prévoit la création de 9 bâtiments (logements et services), projeté à 2026. En phase d'exploitation, il engendrera une augmentation du trafic routier et des effluents allant au réseau communal de Nice.

- F09322P0107 : aménagement de la Promenade du Paillon entre les traverses de la Bourgada et Jean Monnet

Il n'y aura pas d'incidences cumulées dans la mesure où le projet d'aménagement de la Promenade du Paillon favorisera le développement des modes doux et n'engendrera pas d'effluents.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En conclusion, le projet n'engendrera pas d'incidences notables sur l'environnement étant donné la mise en œuvre de mesures suivantes de réduction et d'accompagnement :

- réduction de l'imperméabilisation au droit de la zone de projet avec l'insertion d'un espace de verdure,
- raccordement des eaux usées domestiques au réseau communal et création d'un bassin tampon de régulation des eaux de ruissellement avant rejet au réseau communal,
- excavation et évacuation dans des filières adaptées des terres non inertes, rendant un environnement plus sain au droit de l'emprise du projet,
- raccordement au réseau de chaleur urbain et favorisation des modes d'énergies renouvelables,
- intégration architecturale et paysager des bâtiments projetés avec une volonté forte de végétalisation,
- limitation du trafic routier via la mise en avant des modes doux de déplacement avec des cheminements piétonniers et une desserte optimisée du projet par les transports en commun,
- développement d'une mixité d'usages très riche avec de nouveaux commerces de proximité et des services adaptés permettant une qualité d'usage et favorisant un quartier durable,
- mesures d'évitement et d'accompagnement en faveur de la biodiversité, décrites dans la note écologique (cf. Annexe G).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet et de l'absence d'incidences notables décrites dans le présent cas par cas, l'exploitant considère que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe A : Notice de présentation du projet
Annexe B : Cartes de l'état initial
Annexe C : Plan de gestion et analyse de risques résiduels démontrant la compatibilité du milieu souterrain avec le projet
Annexe D : Notice de dimensionnement des eaux pluviales
Annexe E : Étude vibratoire
Annexe F : Estimation des quantités de déchets
Annexe G : Note écologique
Annexe H : Etude trafic

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le, 17/01/2023

Signature

vincent zouaoui

✓ Certified by  yousign